

Inhaltsverzeichnis

21.12.2018 Arcinfo	Pour le remboursement de l'avortement médical	2
--------------------	---	---

Seite 10

Région

Pour le remboursement de l'avortement médical

Le témoignage, paru sur «ArcInfo», d'une Neuchâteloise qui a perdu son bébé et n'a pas été entièrement remboursée par son assurance a ému la conseillère nationale fribourgeoise Valérie Piller Carrard notamment.

PAr NICOLAS.HEINIGER@arcinfo.ch

Notre article rapportant le témoignage de Julie*, une Neuchâteloise forcée d'interrompre sa grossesse et que son assurance maladie a refusé de rembourser entièrement, a suscité de nombreuses réactions de lecteurs et surtout de lectrices.

Parmi celles-ci, la conseillère nationale fribourgeoise Valérie Piller Carrard. Elle a déposé le 13 décembre une interpellation parlementaire. Un texte intitulé «Participation aux coûts en cas de maternité: la réglementation toujours pas respectée par les assureurs?», dans lequel elle cite «ArcInfo».

Pour la socialiste, également présidente de Pro Familia Suisse, la loi est claire: les femmes dans le cas de Julie, qui doivent subir une interruption de grossesse non punissable après la 13^e semaine, ne devraient rien avoir à payer.

«Les directives sont claires»

Ni franchise, ni participation aux frais. «Les directives transmises en mars 2018 par l'Office fédéral de la santé publique sont claires. J'ai du mal à concevoir comment certaines assurances peuvent les comprendre autrement», nous indique l'élue.

Valérie Piller Carrard affirme ne pas connaître d'autres femmes dans le cas de Julie. Elle précise que le Conseil fédéral devrait répondre à son interpellation «avant la session parlementaire de mars prochain, sans doute à fin février».

*Prénom fictif.

Alors que certaines assurances maladie remboursent l'entier des frais liés aux interruptions de grossesse non punissables après la 14^e semaine, d'autres ne le font pas. Archives Lucas Vuitel

“Les directives sont claires. J'ai du mal à concevoir comment certaines assurances peuvent les comprendre autrement.”»

Valérie Piller Carrard

conseillère nationale socialiste

Deux autres interpellations

Après la publication de notre article, Julie et son mari ont contacté des élus, pour tenter de faire bouger les choses. La conseillère aux Etats genevoise Liliane Maury Pasquier (PS) a répondu. Elle déposera une interpellation sur le sujet lors de la session parlementaire de mars.

Une autre élue socialiste, la conseillère nationale vaudoise Rebecca Ruiz (PS), déposera elle aussi une interpellation parlementaire. Elle conseille aux personnes dans la même situation que Julie de s'adresser à la Fédération suisse des patients.

Le site internet de la Fédération suisse des patients:
www.federationdespatients.ch